



NDIS Quality
and Safeguards
Commission



NDIS
WORKER
SCREENING

Contrôle de Sélection des Intervenants NDIS (parties prenantes générales)

Cette fiche d'information destinée aux parties prenantes générales explique ce qu'est le Contrôle de Sélection des Intervenants NDIS et pourquoi il est important.

Le Cadre de Qualité et de Protection NDIS

En 2016, tous les gouvernements australiens ont convenu d'un [Cadre de Qualité et de Garanties NDIS](#) (Le Cadre). Le Cadre fournit une approche cohérente à l'échelle nationale pour aider à habiliter et aider les participants NDIS à exercer leur choix et leur contrôle, tout en s'assurant que des garanties appropriées sont en place. Il établit également les attentes des prestataires et de leur personnel pour fournir un soutien de haute qualité.

Dans le cadre du Cadre, tous les États et territoires se sont engagés à un processus de sélection des intervenants cohérent à l'échelle nationale. Le nouveau Contrôle de Sélection des Intervenants NDIS fait partie du Cadre de Qualité et de Protection du régime national d'assurance-invalidité (NDIS).

Qu'est-ce que le Contrôle de Sélection des Intervenants NDIS ?

Depuis le 1er février 2021, le NDIS Worker Screening Check (Contrôle de Sélection des Intervenants) remplace les différents dispositifs opérant dans chaque État ou territoire, établissant une norme nationale minimale que tous les intervenants engagés dans des rôles considérés à risque doivent respecter. Certains États et territoires peuvent aussi avoir des exigences supplémentaires dans certaines circonstances, par exemple les personnes travaillant avec des enfants peuvent avoir besoin de procéder à un contrôle supplémentaire. Il y a des obligations ou restrictions supplémentaires relatives au Contrôle des Intervenants NDIS pour les prestataires [du Queensland](#).

Le Contrôle de Sélection des Intervenants évalue si une personne qui travaille ou cherche à travailler avec des personnes handicapées peut présenter un risque pour elles. Il déterminera si une personne est autorisée ou interdite de travailler dans certains rôles avec des personnes handicapées.

Le Contrôle de Sélection des Intervenants sera effectué par l'Unité de Contrôle des Intervenants (WSU) de l'État ou du territoire où une personne fait sa demande. Le WSU décide également si une personne reçoit une autorisation d'exercer ou non.

Les prestataires NDIS enregistrés sont tenus d'engager uniquement les intervenants qui ont été autorisés à remplir un rôle qui est un [rôle considéré à risque](#).

Le contrôle des intervenants n'est qu'une des nombreuses stratégies qui fonctionnent ensemble pour réduire le risque de préjudice pour les personnes handicapées. Les prestataires de NDIS doivent également mettre en œuvre des politiques, procédures et pratiques supplémentaires qui aident à identifier et à minimiser les risques de préjudice pour les personnes handicapées. Celles-ci incluent la promotion de cultures organisationnelles positives qui ne tolèrent pas les abus, la négligence ou l'exploitation ; assurer un recrutement, une sélection et un filtrage de qualité ; et maintenir l'accent sur l'éducation et la formation.

Que fera le contrôle de sélection des intervenants ?

Le contrôle de sélection des intervenants :

- est un outil important dans les processus de recrutement, de sélection et de présélection des prestataires de NDIS, et aider à l'examen continu de l'aptitude des intervenants



NDIS Quality
and Safeguards
Commission



NDIS
WORKER
SCREENING

- augmente le choix et le contrôle des participants autogérés en leur donnant la possibilité de demander aux intervenants qui leur fournissent des soutiens et des services d'obtenir une autorisation d'exercer suite au Contrôle de Sélection des Intervenants NDIS avant de les engager
- permet aux intervenants ayant une autorisation d'exercer suite au Contrôle de Sélection des Intervenants de travailler dans des rôles considérés à risque avec des prestataires NDIS enregistrés dans n'importe quel état ou territoire d'Australie
- aide à améliorer la qualité et la sécurité des soutiens NDIS aux participants NDIS.

Combien de temps l'autorisation d'exercer suite à un Contrôle des Intervenants NDIS est-elle valide ?

Les intervenants avec une autorisation d'exercer à la suite d'un Contrôle de Sélection des Intervenants NDIS sont soumis à une surveillance continue par l'intermédiaire des données de la police et d'autres renseignements pertinents.

Cela signifie que le statut de l'autorisation d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants peut être réévalué si la Commission WSU ou la Commission de la qualité et des garanties du NDIS (Commission NDIS) reçoit des informations nouvelles ou des mises à jour suggérant qu'ils présentent un risque pour les personnes handicapées. Si cela se produit, ils peuvent être exclus d'avoir une autorisation d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants NDIS avant que leur autorisation d'exercer NDIS existante expire.

Les autorisations d'exercer à la suite d'un Contrôle des Intervenants NDIS expirent tous les cinq (5) ans.

Quand commencera le Contrôle de Sélection des Intervenants ?

Le Contrôle de Sélection des Intervenants débutera le 1er février 2021, sauf dans le Territoire du Nord. Le Territoire du Nord commencera le Contrôle de Sélection des Intervenants au plus tard le 1er juillet 2021.

Plus d'information

Législation

- [Règles NDIS \(Normes de pratique - Contrôle des Intervenants\) 2018](#)
- [Loi de 2013 sur le Régime National d'Assurance Invalidité](#)

Site Web de la Commission NDIS

- [Glossaire](#) des termes utilisés dans cette fiche d'information.
- Informations générales sur [les exigences des intervenants](#).
- Informations sur le [Contrôle de Sélection des intervenants NDIS pour les prestataires NDIS enregistrés](#).
- [Normes de pratique et indicateurs de qualité NDIS](#).